

TRIAL

ASSOCIATION SUISSE CONTRE L'IMPUNITÉ



RAPPORT D'ACTIVITÉS
2012

LE COMITÉ

Giorgio MALINVERNI, *Président*, François MEMBREZ, *Vice-président*, Sacha MEUTER, *Vice-président*, Sandrine GIROUD-ROTH, *Secrétaire*, Pancho GONZALEZ, *Trésorier*, Anne ALTHAUS, Daniel BOLOMEY, David FURGER, Richard GREINER, Chantal MARRES, Jean-Jacques MARTIN, Jean-René OETTLI, Héroïse RORDORF, Michael SIEGRIST

LA DIRECTION, LE SECRÉTARIAT ET LES STAGIAIRES

Philip GRANT, *Directeur*, Alexandra BRUTSCH, *Administratrice (depuis juin)*, Brigitt ALTWEGG, *Administratrice (jusqu'à juin)*, Patrick REY, *Assistant administratif*, Camille JOSEPH, *Directrice du développement (depuis février)*, Mi-Yun PARK, *Chargée d'événements (de mai à novembre)*

Stagiaires juridiques - Dominique JORIS, Benoit MEYSTRE, Kaya PAWLOWSKA, Nathalie PERROT, Marie-Lou VEILLON

Stagiaire communication - Zack A'LABAN

Autres stagiaires (bureau en Bosnie-Herzégovine): Fiona BYWATER, Travis GARDNER

Stagiaire recherche de fonds - Ludmila AZO

Civilistes - Pascal GASSER, David MÖCKLI

LES EQUIPES DE PROJET

Soutien aux victimes de crimes les plus graves - Philip GRANT, *Directeur*, Gabriella CITRONI, *Conseillère juridique principale*, Frida CASTILLO, *Conseillère juridique*, Luca GERVASONI, *Conseiller juridique*, Adrijana HANUSIC, *Conseillère juridique en Bosnie-Herzégovine (dès septembre)*, Sophie HODGSON, *Consultante au Népal (jusqu'à juin)*, Selma KORJENIC, *Coordinatrice de projet pour les violences sexuelles en Bosnie-Herzégovine*, Lejla MAMUT, *Représentante en Bosnie-Herzégovine*, Aleksandra NEDZI, *Consultante en Bosnie-Herzégovine (jusqu'à janvier)*, N.N. *Représentante au Burundi*, Daniele PERISSI, *Conseiller juridique*, Shreejana POKHREL, *Représentante au Népal (jusqu'à janvier)*, Nirajan THAPALIYA, *Représentant au Népal (dès février)*, Orlane VAREANO, *Conseillère juridique*, Alain WERNER, *Consultant juridique*

Lutte contre l'impunité en Suisse & CSCPI - Philip GRANT, *Directeur*, Damien CHERVAZ, *Avocat*, Bénédicte DE MOERLOOSE, *Conseiller juridique*, Richard GREINER, *Coordinateur de la Coalition suisse pour la CPI*, Daniele PERISSI, *Conseiller juridique*

Trial Watch & Traducteurs - Michael SIEGRIST, *Responsable Trial Watch*, Julie PENVEN, *Coordinatrice Trial Watch*, Stefanie ANGER, Rocío ARREDONDO, Julie BERNATH, Camille BIDAU, Kaspar BUNGER, Sarah BYRNE, Antonio COCO, Claire CONSTANT, Gaetane CORNET, Dieudonné DAGBETO, Angela Damen, Hannah DOYLE, Fanny DUFVENMARK, Marie-Astrid DUMAIS, Kristen ELSASSER, Philippe FLORY, Jac FORTON, Stefan FROST, Iain GAW, Arantxa GEIJO, Andreja GRAH, Tom GRANT, Fredrik HELDAL, Emma HUGHES, Andrea IVANOVIC, Ana Maria JIMENEZ TRIANA, Elise JONES, Toni KERELEZOV, Anastasia KHAPILOVA, Geeta KOSKA, Anita KUNATH, Vincent LE JUNTER, Arnaud LOUWETTE, Ikuko NAKAE, Aisling O'MAHONY, Ester PALOMARES, Silva PALOMBA, Luciana PERI, Nevena PULJIC, Cesar ROJAS, Audrey SANGSUE, Mathilde SAVINI, Annemarie SCHNEITER, André SCHÖNMAIER, Simona SCHREIER, Doudou SENGHOR, Chitragada SINGH, Salome STEVENS, Alexandra VUILLARD, Philipp WAHL, Olga ZIORI, *rédacteurs et traducteurs bénévoles*

News - Julie JARNO, *Coordinatrice*, Audrey BAETE, Tineke BAIRD, Lucie BEAUDOIN, Joëlle FATTON, Flore HARDY, Dominique JORIS, Benoit MEYSTRE, Kaya PAWLOWSKA, Daniele PERISSI, Nathalie PERROT, Marie-Lou VEILLON, Linda ZUFFEREY

Sommaire

3 Le mot du directeur

Projets

4-7 Fournir une assistance juridique aux victimes de crimes les plus graves

8 Développer le droit international via les comités onusiens

9-10 Poursuivre les auteurs des crimes en Suisse et à l'étranger

11 Œuvrer à l'application du droit international dans le droit suisse

12 Informer et mobiliser

Finances

13 Comptes globaux et soutiens financiers 2012

Année 2013

14-15 Quelques perspectives pour 2013

Le mot du directeur



Un rapport annuel est généralement l'occasion de jeter un oeil en arrière.

Mais, pour tenir sur la durée, pour ne pas faiblir, il faut aussi contempler l'objectif - même lointain - à atteindre. Pour TRIAL, c'est un monde où le droit est un instrument efficace contre la barbarie, où les victimes obtiennent justice pour les horreurs infligées. Et dans lequel une petite organisation à la pointe du droit peut, avec imagination et ténacité, faire bouger les fronts. Alors imaginons un instant une partie du rapport annuel pour l'année 2018:

- Un commissaire de police indonésien condamné à douze ans de prison par un tribunal du canton de Zurich, suite à une plainte de TRIAL contre ce tortionnaire notoire, arrêté deux ans plus tôt.
- Une seconde entreprise allemande lourdement sanctionnée pour s'être approvisionnée en minerais auprès d'un groupe armé congolais. TRIAL, qui défendait une vingtaine de villageois locaux, réduits à l'esclavage par ce groupe armé, a de surcroît obtenu une indemnisation collective permettant de reconstruire les habitations, l'école et le dispensaire détruits par ces rebelles.
- Le nouveau régime syrien a accepté de modifier son code de procédure pénale suite à une affaire introduite par TRIAL devant la toute nouvelle Cour mondiale des droits humains: dorénavant, les victimes de la guerre civile de 2011-2013 auront le droit de participer aux procès, d'obtenir l'identification et la restitution des restes de leurs proches, ainsi que des réparations adéquates.

2018, c'est presque demain. Le rapport annuel de TRIAL débutera-t-il ainsi? Au rythme où se développent les initiatives, cela n'est pas exclu. Après l'Algérie, la Bosnie-Herzégovine, le Burundi, le Kenya, la Libye, le Népal, 2012 a vu un nouveau projet s'ouvrir en Tunisie. TRIAL défend actuellement plus de 300 victimes devant diverses Cours ou instances internationales dans le cadre de 120 dossiers. Et l'organisation gagne ces procédures, toutes celles tranchées à ce jour d'ailleurs. TRIAL investit également dans l'humain: des dizaines d'avocats et de juristes locaux ont été formés et soutenus. En Suisse aussi, les procédures se multiplient et des décisions de portée historique sont obtenues. Les enquêtes menées par l'organisation pointent-elles vers la présence de suspects dans d'autres pays que la Suisse? De nouveaux fronts juridiques s'ouvriront donc certainement, et ce également sur la question de la responsabilité des entreprises.

Sans attendre 2018, le travail accompli est donc déjà impressionnant, comme le montrent les pages suivantes. D'ailleurs, dans le dernier classement du *Global Journal*, TRIAL figure à nouveau parmi les 100 meilleures ONG du monde et gagne dix places, se plaçant même quatrième dans le domaine "droit et justice. Un grand merci à celles et ceux, et ils sont nombreux - employés, stagiaires, bénévoles, membres et donateurs - qui ont rendu cela possible.

Philip Grant

FOURNIR UNE ASSISTANCE JURIDIQUE AUX VICTIMES DE CRIMES LES PLUS GRAVES

Népal TRIAL a soumis **quatre nouveaux cas au Comité des droits de l'homme** des Nations unies concernant des disparitions forcées commises par les forces armées et de police népalaises pendant le conflit armé de 1996-2006. TRIAL a enjoint le Comité à demander au gouvernement népalais qu'il garantisse une enquête rapide, poursuive les auteurs en justice, compense les proches, et en cas de décès, localise, exhume, identifie et restitue les dépouilles aux familles. Le **nombre total de cas népalais soumis par TRIAL au Comité s'élève à neuf**.

Dans une **décision historique, le Comité des droits de l'homme s'est exprimé sur la recevabilité d'une affaire de disparition forcée soumise par TRIAL en 2010**. Un argument souvent avancé par le

gouvernement du Népal a en effet été rejeté et la validité des contre-arguments formulés par TRIAL reconnue lorsque le Comité a conclu que les mécanismes de justice transitionnelle envisagés par le gouvernement ne répondaient pas aux normes internationales relatives aux droits de l'homme. N'accédant pas à la demande du Népal de déclarer la communication irrecevable, le Comité a décidé de poursuivre par l'examen de son bien-fondé.

TRIAL a également offert **trois formations** pratiques à des avocats défenseurs des droits de l'homme et à des militants locaux sur la procédure de présentation de communications individuelles devant le Comité des droits de l'homme ainsi que sur le fonctionnement des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme.

Dans une note d'information signée par onze autres organisations internationales et locales, TRIAL a **saisi le Rapporteur spécial des Nations unies sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition** pour mettre en évidence

la manière dont la dissolution de l'Assemblée constituante du Népal a entraîné de nouveaux retards dans l'adoption de mécanismes de justice transitionnelle conformes aux normes internationales et entravé les tentatives des victimes d'obtenir vérité, justice et réparation.



Kenya En partenariat avec l'organisation locale Western Kenyan Human Rights Watch (WKHRW), TRIAL a **soumis au Groupe de travail des Nations unies sur les disparitions forcées ou involontaires 20 cas de disparitions forcées imputables à l'armée kenyane** dans le district du Mont Elgon. **Cette dernière contribution porte à 60 le nombre de cas de disparitions forcées au Kenya** transmises par TRIAL et WKHRW au Groupe de travail.

TRIAL a également soumis un **rapport alternatif mis à jour au Comité des droits de l'homme** et a participé, avec les délégations d'autres ONG à une réunion privée avec les membres du Comité en vue de l'examen du troisième rapport périodique du Kenya. TRIAL a aussi exprimé ses préoccupations quant à la situation d'impunité dont jouissent les auteurs des violations graves commises en 2008 dans le cadre d'une opération militaire dans la région du Mont Elgon.

Bosnie-Herzégovine Avec le soutien de UN Women, TRIAL a publié un rapport sur la **situation des femmes victimes de violences sexuelles pendant la guerre** ainsi qu'un manuel destiné à aider celles-ci à faire valoir leurs droits. Suite à un précédent rapport présenté par TRIAL et soutenu par douze autres organisations bosniennes, la Rapporteuse spéciale des Nations unies sur les violences contre les femmes, Mme Rashida Manjoo, a mené pour la première fois dans l'histoire de son mandat une visite officielle en Bosnie-Herzégovine.

Le gouvernement bosnien a mis à contribution l'expertise de TRIAL à plusieurs occasions, notamment dans le cadre de l'élaboration du Programme pour l'amélioration de la situation des femmes victimes de la guerre ainsi que dans le processus menant à la reconnaissance de la compétence du tout nouveau Comité des disparitions forcées des Nations unies. TRIAL a également été sollicitée lors de consultations visant à l'élaboration d'une loi sur les victimes de torture actuellement en cours d'adoption. Des recommandations ont par ailleurs été soumises au Ministère de la justice concernant des amendements au Code pénal visant à le rendre compatible avec le droit international en matière de torture, disparitions forcées et violences sexuelles en temps de guerre.

La situation des **anciens détenus des camps de concentration** est une autre thématique à laquelle s'est attelée TRIAL: une allégation générale a été soumise au Rapporteur spécial sur la torture et au Groupe de travail sur la détention arbitraire de l'ONU. Un documentaire a par ailleurs été réalisé en partenariat avec BIRN (Balkan Investigative Reporting Network) sur trois anciens détenus et sur les atteintes aux droits humains dont ils sont encore victimes à ce jour.

TRIAL a continué à agir de manière soutenue pour obtenir justice dans les cas de **disparitions forcées**. Une affaire portant sur 39 cas de disparitions a été soumise à la Cour européenne des droits de l'homme et deux communications individuelles ont été adressées au Comité des droits de l'homme de l'ONU. TRIAL défend actuellement près de 200 victimes de Bosnie sur le plan international. En partenariat avec l'association Izvor, TRIAL a par ailleurs déposé 50 requêtes devant la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine appelant à la poursuite des auteurs de crimes et à l'intensification des recherches des corps de disparus.

Enfin, TRIAL a participé à une conférence à Wilton Park, au Royaume-uni, organisée par le gouvernement britannique afin de jeter les bases

et développer **sa récente initiative lancée pour prévenir les violences sexuelles dans les conflits armés**. A cette occasion, TRIAL a pu s'entretenir avec le Ministre des Affaires étrangères William Hague ainsi qu'avec Angelina Jolie, Ambassadrice de bonne volonté des Nations unies, au sujet des difficultés auxquelles font face encore aujourd'hui les victimes de viols et violences sexuelles en Bosnie-Herzégovine.



Burundi TRIAL a soumis **cing nouvelles affaires au Comité contre la torture** des Nations unies (CAT). Il s'agit des toutes premières affaires que le CAT a reçues concernant ce pays, la première ayant été soumise en décembre 2011 par TRIAL. Ainsi, grâce au soutien de l'organisation, les procédures de six victimes de torture, qui n'ont pu voir leur cause examinée de manière effective par les tribunaux nationaux, sont actuellement ouvertes devant les Nations unies. L'année 2012 a également été marquée par une **première victoire dans une affaire de détention arbitraire** concernant le Burundi. Le Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire a en effet rendu publique sa décision en octobre. En reconnaissant le caractère arbitraire de la détention durant sept mois d'un avocat burundais de renom, Me François Nyamoya, il a ouvert la voie à une indemnisation pour le préjudice subi.

TRIAL a également travaillé au **renforcement des capacités de la société civile** burundaise en dispensant, en collaboration avec une autre ONG, une formation sur la saisine du Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire à l'attention d'avocats. TRIAL a par ailleurs initié un cycle de formation sur la soumission de plaintes au CAT, auquel participent dix avocats et défenseurs des droits de l'homme.

Dans un objectif pédagogique également, TRIAL a mis à disposition sur son site internet un résumé des procédures en cours au niveau international en faveur de victimes de torture et de détention arbitraire. Il ressort de ces **efforts de sensibilisation** une réelle prise de conscience et une meilleure compréhension tant par les avocats que par les membres de la société civile burundaise des mécanismes internationaux de protection des droits de l'homme et des possibilités qu'ils offrent aux victimes n'ayant pu obtenir justice au niveau national.

“Pendant des heures, ils m'ont frappé violemment sur tout le corps avec différents objets. Les coups de tuyaux concentrés dans le bas du dos semblaient couper en deux mon corps couvert de sang. Un des responsables a ordonné à un agent de me donner le «pain». Il s'agit d'une pierre sale, ramassée dans les immondices, que l'on introduit de force dans la bouche et qui doit permettre d'étouffer les cris du supplicié. J'ai saisi le Comité contre la torture dans l'espoir d'obtenir justice.” M.D.



Enfin, en vue de l'**examen du Burundi par le Conseil des droits de l'homme**, TRIAL a préparé des recommandations concrètes visant au renforcement du système judiciaire et à une amélioration du cadre légal et institutionnel nécessaire à la lutte contre l'impunité pour les crimes les plus graves.

A travers son projet, TRIAL travaille au renforcement de l'Etat de droit au Burundi et notamment de son système judiciaire en identifiant les problématiques récurrentes et en travaillant à un respect effectif du droit international des droits de l'homme par les autorités dans toutes ses composantes.

Libye Les affaires soumises par TRIAL commencent à porter leurs fruits. Le **Comité des droits de l'homme a rendu une première décision** sur une affaire soumise conjointement par TRIAL et l'organisation Alkarama. Le Comité a jugé la Libye responsable de disparition forcée, torture et traitements cruels, inhumains ou dégradants. Les nouvelles autorités libyennes ont été invitées à enquêter sur les faits, punir les auteurs et indemniser les victimes. Cinq autres cas sont actuellement en instance devant le Comité.

TRIAL a soutenu la venue à Genève du **Dr. Salem Alferjani, médecin légiste, militant des droits humains et ancien Vice-président de la Commission pour les personnes disparues en Libye**, qui a pu prendre part à une table ronde ainsi qu'à diverses réunions avec les mécanismes des Nations unies sur la question des disparitions forcées, les charniers et les standards internationaux du droit à la vérité.

Mexique TRIAL a préparé et soumis un **rapport alternatif au Comité des Nations unies contre la torture** approuvé par sept organisations mexicaines de défense des droits humains mettant en évidence les obstacles à la mise en œuvre de la Convention contre la torture par le Mexique ainsi que les violations de la Convention commises par cet État.

L'accent a notamment porté sur les **disparitions forcées en tant que traitement inhumain des proches des victimes**.

TRIAL a enjoint le gouvernement à adopter une loi générale sur les disparitions forcées, en conformité avec les standards internationaux, à enquêter sur tous les cas de disparitions forcées ayant eu cours pendant la «sale guerre» et, dans le contexte actuel, à poursuivre et sanctionner les responsables tout en s'assurant que les victimes et leurs proches obtiennent une indemnisation adéquate.



Algérie TRIAL a soumis une nouvelle affaire au Comité des droits de l'homme contre l'Algérie concernant la **disparition forcée de trois frères entre 1994 et 1996** (voir photos ci-dessus).

TRIAL a par ailleurs **gagné deux nouveaux cas devant le Comité des droits de l'homme relatifs à des affaires de disparitions forcées** pour lesquelles les autorités algériennes ont été reconnues responsables. Ces décisions ont porté à six le nombre de cas soumis par TRIAL qui ont résulté en une condamnation de l'Algérie par des mécanismes internationaux de protection des droits de l'homme dans des affaires de disparitions forcées et de décès des suites de tortures. L'organisation a, en parallèle, initié un travail de suivi des décisions obtenues contre l'Algérie en 2011 afin d'obtenir la mise en œuvre effective par les autorités algériennes des mesures requises par les Comités onusiens, soit l'ouverture d'une enquête complète, indépendante et impartiale, la poursuite et la condamnation des auteurs ainsi que la réparation des victimes ou de leurs ayants-droit.

TRIAL s'est ainsi adressée aux autorités algériennes, tant judiciaires que gouvernementales, pour exiger la mise en œuvre de ces décisions dans les meilleurs délais. TRIAL a également interpellé les Comités onusiens compétents afin qu'ils assurent un suivi soutenu auprès des autorités algériennes et que leurs décisions soient pleinement respectées. Malgré les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des décisions obtenues, **TRIAL poursuit ses efforts pour que les victimes obtiennent pleinement justice également au niveau national.**

DÉVELOPPER LE DROIT INTERNATIONAL VIA LES COMITÉS ONUSIENS

TRIAL a consolidé son travail de soumission de rapports alternatifs au Comité contre la torture et au Comité des droits de l'enfant. L'objectif est d'encourager ces deux organes à **rappeler aux États parties**, respectivement à la Convention contre la torture et au Protocole facultatif de la Convention relative aux

Encourager la mise en œuvre de la compétence universelle droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, **leurs obligations de poursuivre efficacement et de punir les responsables d'actes de torture ou d'utilisation d'enfants dans les conflits armés.**

Ces deux traités prévoient une compétence universelle, c'est-à-dire l'obligation pour les États parties d'exercer leur compétence pour les actes incriminés lorsque l'auteur présumé se trouve sur tout territoire sous leur juridiction, à moins qu'ils ne l'extradent ou ne le remettent à autre État ou à un tribunal international.

En 2012, les rapports soumis par TRIAL à ces deux organes concernaient les **États-Unis, la Slovaquie, l'Australie, le Paraguay, le Rwanda, le Mexique et la Russie.**

Sur la base de ces rapports, les deux Comités ont adopté le point de vue de TRIAL et ont émis des recommandations judicieuses aux États concernés, en les poussant à adapter leur législation pénale aux normes internationales ainsi qu'à adopter des mesures pour rendre effectif le principe de la compétence universelle et améliorer ainsi la lutte contre l'impunité.

Renforcer l'application du droit à la liberté et à la sécurité

Le Comité des droits de l'homme des Nations unies prépare actuellement une nouvelle Observation générale sur le droit à la liberté et à la sécurité des personnes. Son but est de **définir les obligations des États en matière de prévention des violations de ce droit et d'établissement de voies de recours** en faveur des victimes pour obtenir justice.

TRIAL a soumis des recommandations au Comité afin d'assurer que le contenu du document final consacre les standards les plus élevés possibles.

POURSUIVRE LES AUTEURS DES CRIMES EN SUISSE ET À L'ÉTRANGER

L'année 2012 a été marquée par des résultats notoires et une augmentation substantielle du nombre d'affaires pénales traitées. TRIAL s'est penchée sur une quinzaine de nouveaux cas concernant douze pays différents. Des recherches factuelles et juridiques conséquentes ont été réalisées et des actes judiciaires déposés devant les autorités de poursuite et les tribunaux suisses. Plusieurs missions d'enquêtes ont également été menées à bien à l'étranger sur trois continents afin de récolter des preuves et d'entendre victimes et témoins. La plupart de ces affaires sont confidentielles: cependant, certaines ont été rendues publiques et ont abouti à des décisions judiciaires sans précédent.

Khaled Nezzar

Ancien ministre de la Défense algérien, M. Nezzar avait été dénoncé par TRIAL en octobre 2011 lors de son passage à Genève. Il est en effet considéré comme l'un des principaux responsables de



l'utilisation massive de la torture, de disparitions forcées et d'exécutions extrajudiciaires à l'encontre des opposants et des islamistes durant les premières années de la "Sale Guerre". Arrêté et entendu par le Ministère public de la Confédération pendant deux jours, M. Nezzar avait été remis en liberté mais prévenu de crimes de guerre, l'enquête pénale se poursuivant.

En 2012, l'affaire a connu des développements majeurs. **Une décision d'une importance considérable a ainsi été rendue par le Tribunal pénal fédéral** suite aux recours déposés par M. Nezzar qui prétendait que sa fonction à l'époque des faits le protégeait de toute enquête. Le Tribunal pénal fédéral a donné entièrement raison à TRIAL, considérant que M. Nezzar ne bénéficiait d'aucune immunité. Cette décision, d'une portée internationale, est vraisemblablement la plus significative en la matière depuis la décision de la Chambre des Lords britanniques concernant Augusto Pinochet en 1998. En 2012, plusieurs témoins ont également été entendus par la Procureure fédérale et de nouvelles plaintes ont été déposées.

Erwin Sperisen

En 2012, des avancées significatives ont été réalisées dans le cadre de l'affaire Erwin Sperisen, ancien chef de la police



guatémaltèque contre lequel TRIAL et ses partenaires avaient déposé en 2008 et 2009 des dénonciations pénales, notamment pour des cas d'exécutions extrajudiciaires ou de disparitions forcées commises par ses hommes.

M. Sperisen a été arrêté le 31 août 2012 à Genève et placé en détention préventive.

M. Sperisen a ainsi été inculpé pour sa responsabilité présumée, notamment dans les exécutions extrajudiciaires de quatre détenus évadés de la prison d'El Infiernito en 2005, ainsi que de celles de sept prisonniers du pénitencier d'El Pavón en 2006.

TRIAL, qui a accompagné de près et participé à ces importants développements, espère qu'un procès pourra bientôt se tenir à Genève.

Tunisie Avec ACAT-France, TRIAL a lancé en 2012 un projet novateur. Grâce à l'appui d'un donateur privé, le projet a pour but d'assister et de soutenir une quinzaine d'avocats tunisiens engagés dans des procédures pénales visant à poursuivre en justice des auteurs de torture en Tunisie. Durant 18 mois, soit jusqu'à fin 2013, TRIAL et ACAT-France s'investiront afin de former des avocats tunisiens souhaitant se perfectionner dans le recours régulier aux instruments du droit international afin de faire reculer l'impunité généralisée dont jouissent les auteurs de torture.

En effet, malgré le changement de régime intervenu suite au renversement du président Ben Ali en janvier 2011, **la torture reste encore largement pratiquée en Tunisie** et entraîne aujourd'hui encore le décès de personnes privées de liberté. **Le soutien apporté à ces avocats tunisiens vise à ce que des procédures puissent enfin aboutir au jugement des responsables** de telles pratiques au terme de procès équitables. Le projet fournira également un appui dans le cadre de procédures internationales intentées notamment devant le Comité contre la torture des Nations unies par des victimes de torture afin que la Tunisie applique et respecte les conventions internationales qu'elle vient enfin de ratifier.

Aider des avocats tunisiens à poursuivre les auteurs de torture dans leur pays

TRIAL a mené une activité intense de **promotion de la nouvelle législation suisse sur les crimes internationaux** et de la lutte contre l'impunité en Suisse en général. Le site internet de TRIAL a ainsi été enrichi et donne un aperçu des enjeux liés à la nouvelle loi.

TRIAL a également organisé et participé à des conférences ainsi qu'à plusieurs rencontres internationales sur le thème de la lutte contre

l'impunité: l'organisation a donc eu le privilège d'intégrer le cercle très fermé des ONG autorisées

à participer aux rencontres du **"EU Genocide Network"** regroupant les procureurs actifs dans la lutte contre les crimes internationaux. Enfin, TRIAL a été **invitée par INTERPOL** à

participer au «Fifth International Expert Meeting on Genocide War crimes and Crimes against Humanity».

Informer & s'informer

Responsabilité des entreprises

TRIAL entend désormais également se placer parmi les organisations pionnières en matière de responsabilité des entreprises accusées de participer, directement ou par complicité, à des crimes internationaux. Une **plainte pénale a ainsi déjà été déposée** dans une première affaire, encore confidentielle. En parallèle, d'importantes recherches factuelles et juridiques ont été entreprises, notamment sur la participation d'entreprises suisses à des actes de **pillage dans des zones de conflits armés**.

ŒUVRER À LA MISE EN APPLICATION DU DROIT INTERNATIONAL DANS LE DROIT SUISSE

Campagne *War Crimes Unit*: une victoire!

TRIAL assure la coordination des actions de la Coalition suisse pour la Cour pénale internationale (CSCPI) regroupant les principales associations de défense des droits humains en Suisse. Particulièrement sensible à la mise en œuvre du Statut de Rome de la CPI, la CSCPI promeut notamment l'intégration dans le droit suisse des principes internationaux afin que la Suisse s'engage davantage dans le combat contre l'impunité. Pour atteindre cet objectif, la CSCPI lance également des campagnes afin de mobiliser l'opinion publique.

En 2012, la CSCPI a mené une **campagne nationale appelant à la création d'une unité spécialisée chargée de poursuivre les criminels internationaux en Suisse**. A ce titre, elle a remis au Conseil fédéral le 15 mars 2012 une pétition signée par plus de 10'000 personnes et a sensibilisé tant la population que les autorités exécutives et législatives par l'intermédiaire d'interpellation, d'une manifestation sur la place fédérale, d'articles et de conférences.

La campagne *War Crimes Unit* a porté ses fruits: **des moyens ont été libérés courant 2012 pour la création d'un centre de compétence pour le droit pénal international au sein du Ministère public de la Confédération**.

Il s'agit d'une victoire importante, car cette unité comprend plusieurs collaborateurs permanents qui pourront

désormais traquer plus efficacement les criminels internationaux de passage en Suisse et traiter les dénonciations pénales déposées notamment par les membres de la CSCPI.

En outre, suite à diverses injonctions de la CSCPI, la Suisse s'est finalement décidée à ratifier l'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour pénale internationale (APIC) le 25 septembre 2012, soit dix ans après sa signature. Tout au long de l'année, les membres de la CSCPI ont également organisé plusieurs événements autour de la célébration du dixième anniversaire de la Cour.

Le site de la CSCPI peut-être consulté à l'adresse suivante: www.trial-ch.org/coalition.html



Trial Watch

Trial Watch est une base de données en ligne composée désormais de **près de 1'000 profils** de personnes impliquées ou suspectées d'être impliquées dans des crimes graves. Cet outil de travail et d'information offre à un large public un accès aisé aux multiples procédures concernant les crimes internationaux devant des juridictions internationales ou nationales. Elle comporte par ailleurs une centaine d'affaires relevant de la compétence universelle. Chaque profil est composé d'un bref explicatif des faits, d'un résumé de la procédure légale, ainsi que de liens utiles vers des documents permettant à chacun d'approfondir ses connaissances sur les dossiers qui l'intéressent: jugements, rapports d'organisations non gouvernementales, bibliographies, etc.

La base de données Trial Watch couvre plus de **64 contextes différents** dans lesquels des violations ont eu lieu ou auraient prétendument eu lieu tels que le Cambodge, l'ex-Yougoslavie, la Libye, le Guatemala ou la Sierra Leone, ainsi que **plus de 75 lieux de procès** incluant des tribunaux nationaux, internationaux et hybrides. En 2012, la base de données Trial Watch a reçu près de 200'000 visites. Au cours de cette année l'équipe s'est principalement concentrée sur le contrôle de la qualité du site Internet et des profils publiés.

Événements

Le 17 juillet, à l'initiative de TRIAL, le **jet d'eau de Genève a été illuminé de rouge** à l'occasion de la journée de la justice internationale et des dix ans de la Cour pénale internationale ainsi qu'en hommage aux victimes du conflit syrien. L'année 2012 marquait aussi l'anniversaire des dix ans de TRIAL, célébrés lors d'un **gala de charité** en novembre.



Concours d'affiches

Suite au lancement d'un grand concours de *design* d'affiches sur le thème "No more impunity", 120 productions de qualité ont été reçues, provenant de jeunes artistes talentueux des quatre coins du globe. Un jury composé de Patrick Chappatte, Pierre Hazan et Philip Grant a sélectionné les trois meilleures affiches, dont celle de Christian Morales de Bolivie, qui gagne ainsi le 1^{er} prix du concours.



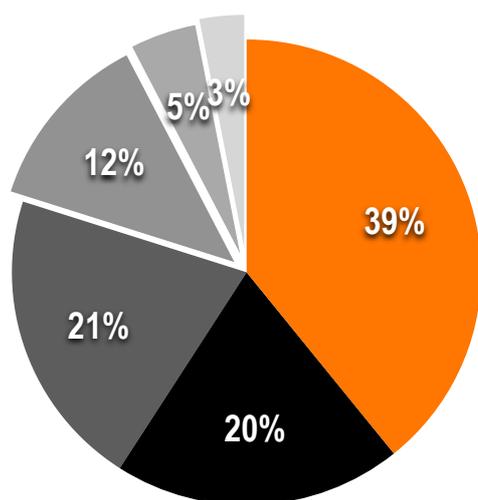
COMPTES GLOBAUX 2012 *

Association / Projet	Produits	Charges	Résultat
Soutien aux victimes	446'004	452'319	-6'315
Actions judiciaires en Suisse et à l'étranger	143'540	158'612	-15'072
Responsabilité des entreprises	34'000	33'255	745
Trial Watch	0	6'540	-6'540
Coalition suisse pour la CPI	1'850	7'183	-5'333
Fonctionnement	108'082	97'840	10'242
Evénements, conférences, communication, recherche de fonds	90'978	111'637	-20'659
Résultat financier 2012	824'454	867'386	-42'932

* pour la version définitive, approuvée par le réviseur des comptes et l'Assemblée générale de TRIAL, veuillez consulter le site internet de TRIAL.

SOUTIENS FINANCIERS 2012

TRIAL souhaite remercier chaleureusement tous ses généreux donateurs pour leur soutien en 2012:



- Fondations (39%)
- Confédération suisse et Etats étrangers (20%)
- Canton et Communes (21%)
- Divers donateurs individuels (12%)
- Organisations internationales et non gouvernementales (5%)
- Les membres de TRIAL et de la CSCPI (3%)

Organisations internationales et non gouvernementales
Fonds de contribution volontaire des Nations unies pour les victimes de la torture
Amnesty International, Section Suisse

Fondations
Sigrid Rausing Trust
Open Society Institute
Fondation MISEREOR
Fondation Pro Victimis
Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux défenseurs des droits de l'homme

Confédération suisse et Etats étrangers
Département fédéral des affaires étrangères (DFAE)
Ambassade des Pays-Bas à Sarajevo
Ambassade de Suisse à Sarajevo

Canton et Communes
Service de la Solidarité Internationale, Genève
Ville de Genève
Ville de Carouge
Commune d'Onex

Les membres de TRIAL et de la CSCPI
Divers donateurs individuels

QUELQUES PERSPECTIVES POUR 2013

Soutien aux victimes des crimes les plus graves

- ☑ Soumission de nombreuses **nouvelles affaires** aux organes internationaux des droits humains provenant d'Algérie, de Bosnie-Herzégovine, du Burundi, de Libye, du Kenya, du Népal, de Tunisie et de un à trois nouveaux pays. Suivi des 120 dossiers déjà soumis.
- ☑ Soumission de nombreux **rapports alternatifs** concernant plusieurs pays devant le Comité des droits de l'homme, le Comité contre la torture, le Comité des droits de l'enfant et le nouveau Comité contre les disparitions forcées.
- ☑ Mise en oeuvre de **formations pratiques** pour des juristes, des avocats, des représentants d'ONG locales et des journalistes en Bosnie-Herzégovine, au Burundi, au Népal, en Tunisie et ailleurs.
- ☑ Soumission d'informations et d'analyses juridiques à divers Rapporteurs spéciaux et Comités onusiens.

Lutte contre l'impunité en Suisse

- ☑ Suivi des **affaires en cours**.
- ☑ **Soumission de nouvelles plaintes pénales** encore confidentielles.
- ☑ Rédaction d'un **manuel juridique** sur la lutte contre l'impunité en droit suisse et d'un **manuel sur la responsabilité des entreprises**.
- ☑ Engagement accru sur la question de la responsabilité des entreprises et soumission éventuelle de nouvelles affaires à la justice suisse.

Lutte contre l'impunité à l'étranger

- ☑ **Enquêtes sur quelques affaires** concernant des suspects dans plusieurs pays européens et en Amérique du Nord.
- ☑ Accompagnement d'avocats traitant une quinzaine de cas de torture en Tunisie.
- ☑ Introduction ou suivi de plusieurs affaires de violence sexuelles devant les autorités pénales en Bosnie-Herzégovine.

Trial Watch

- ☑ Rédaction et traduction de **nouveaux profils**.
- ☑ Poursuite du contrôle de qualité.

Publications, expositions et conférences

- ☑ Lancement d'un **rapport annuel sur la compétence universelle**.
- ☑ Production d'une **bande dessinée** sur la justice internationale.
- ☑ **Exposition de photos et de témoignages** de femmes victimes de violences sexuelles lors des conflits au Népal, en Bosnie, en Colombie et en République démocratique du Congo (RDC).
- ☑ Participation active au **Festival du Film et Forum international sur les droits humains** (FIFDH, Genève) et au Festival Pravo Ljudski (Sarajevo).
- ☑ Diverses **conférences et tables rondes**.
- ☑ Publication continue des **News** sur le site internet.

Coalition suisse pour la CPI

- ☑ Engagement pour une mise en oeuvre effective du **Statut de Rome** et suivi des engagements pris par la Suisse à la conférence de Kampala, notamment autour du crime d'agression.
- ☑ Lobbying continu pour la ratification par la Suisse de la **Convention contre les disparitions forcées**.
- ☑ **Travail de sensibilisation** pour l'introduction d'une disposition spécifique concernant la **torture dans le code pénal suisse**.





TRIAL

lutte contre l'impunité des responsables, complices et instigateurs de crimes les plus graves (génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre, torture et disparitions forcées)

défend les intérêts des victimes devant les tribunaux suisses, les organes internationaux en matière des droits humains et la Cour pénale internationale

sensibilise les autorités et le public à la nécessité de promouvoir la justice internationale et nationale à l'égard des crimes les plus graves

www.trial-ch.org

TRIAL
C.P. 5116
1211 Genève 11
Suisse
Tél./Fax: +41 22 321 61 10
E-mail: info@trial-ch.org
CCP: 17-162954-3